

19026 - orientations - 20120326 - pdf



L'union de Coteba et Sogreah

Coteba & Sogreah, same team, enhanced expertise

**PAYS DE POMPADOUR
COMMUNE DE BEYSSAC**



PIECE 3 : ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

PLAN LOCAL D'URBANISME DE BEYSSAC

ENTITE EAU & ENVIRONNEMENT SITE DE PAU

Hélioparc
2 Avenue Pierre Angot
64053 PAU CEDEX 9
Tel. : +33 (0)5 59 84 23 50
Fax : +33 (0)5 59 84 30 24

DATE : MARS 2012 – REF. : 4 32 1359

SOMMAIRE

Pages

1. OBJECTIFS	1
2. LA ZONE 1AU NORD DU BOURG.....	2
3. LE GRAND BOIS	3
4. LA ZONE DES JAROUSSES – BOIS LAFON	4

INTRODUCTION

Les orientations d'aménagement permettent à la commune de préciser les conditions d'aménagement relatives à des quartiers ou à des secteurs à mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager. Ces orientations, en cohérence avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, prévoient les actions et opérations d'aménagement à mettre en œuvre, notamment pour mettre en valeur l'environnement, les paysages, les entrées de villes et le patrimoine, lutter contre l'insalubrité, permettre le renouvellement urbain et assurer le développement de la commune.

Pour la commune de Beyssac, ces orientations prendront la forme de schémas d'aménagement et préciseront les principales caractéristiques des voies et espaces publics dans les zones à urbaniser.

Les opérations de construction ou d'aménagement devront être compatibles avec les orientations d'aménagement, c'est-à-dire qu'elles doivent être respectées "dans l'esprit". Elles sont figurées sur les schémas de principe d'aménagement ci-après.

1. OBJECTIFS

A travers la mise en place d'orientations d'aménagement, la commune de Beyssac souhaite :

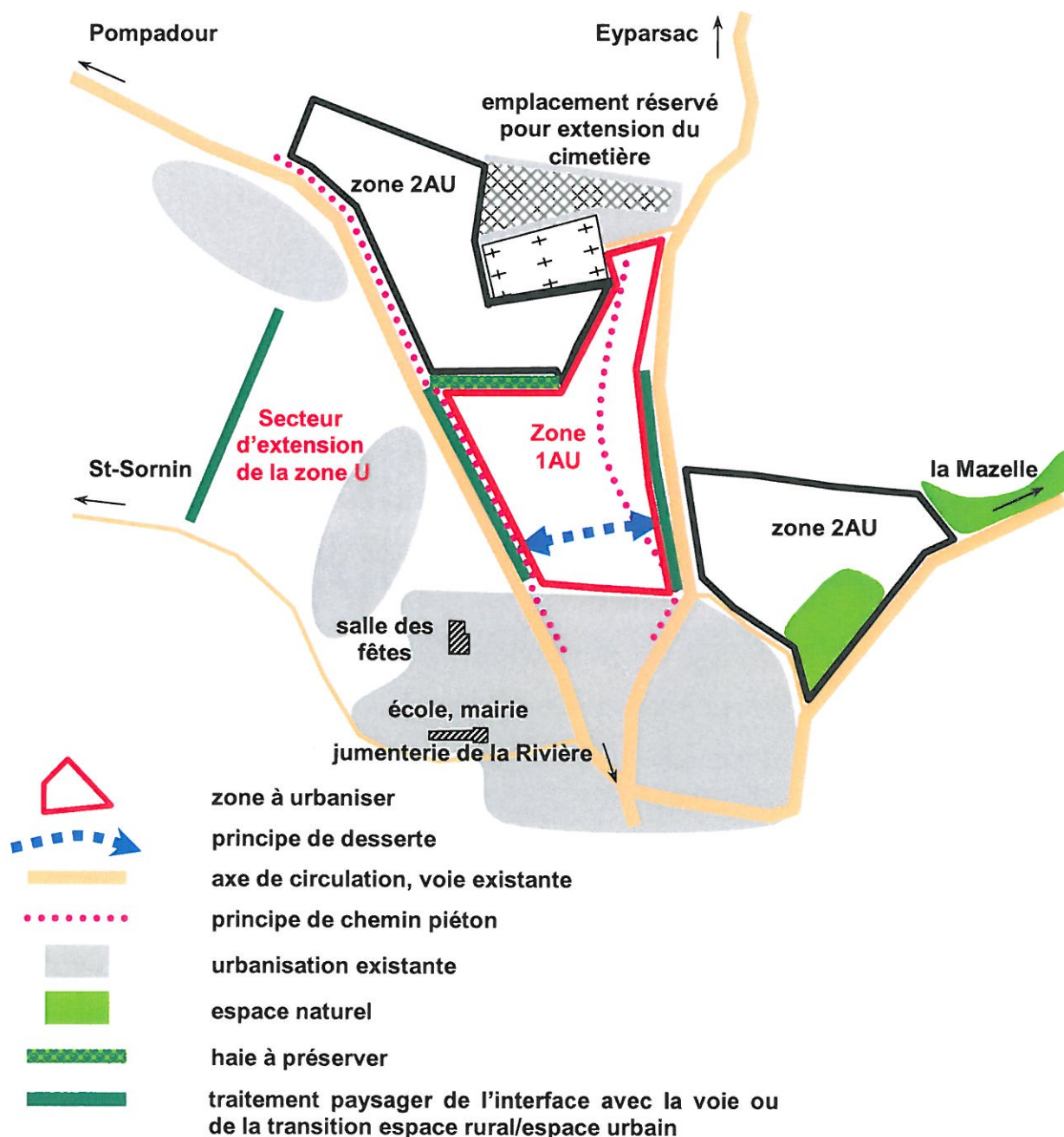
- structurer le réseau viaire des zones urbaines et à urbaniser,
- intégrer dans les secteurs de développement des cheminements doux en liaison avec le bourg,
- ancrer les zones à urbaniser dans leur environnement naturel et paysager.

2. LA ZONE 1AU NORD DU BOURG

La commune de Beyssac propose à l'urbanisation les terrains situés à l'entrée nord du bourg. La zone desservie en limite par les réseaux divers nécessite toutefois une organisation de dessertes internes (voirie et réseaux). L'ensemble des secteurs AU et 2AU sera assaini en collectif.

La commune prévoit l'urbanisation d'une première tranche au plus proche du bourg.

La desserte pourra être réalisée selon le schéma d'aménagement de principe ci-dessous (se lit en termes d'orientations).



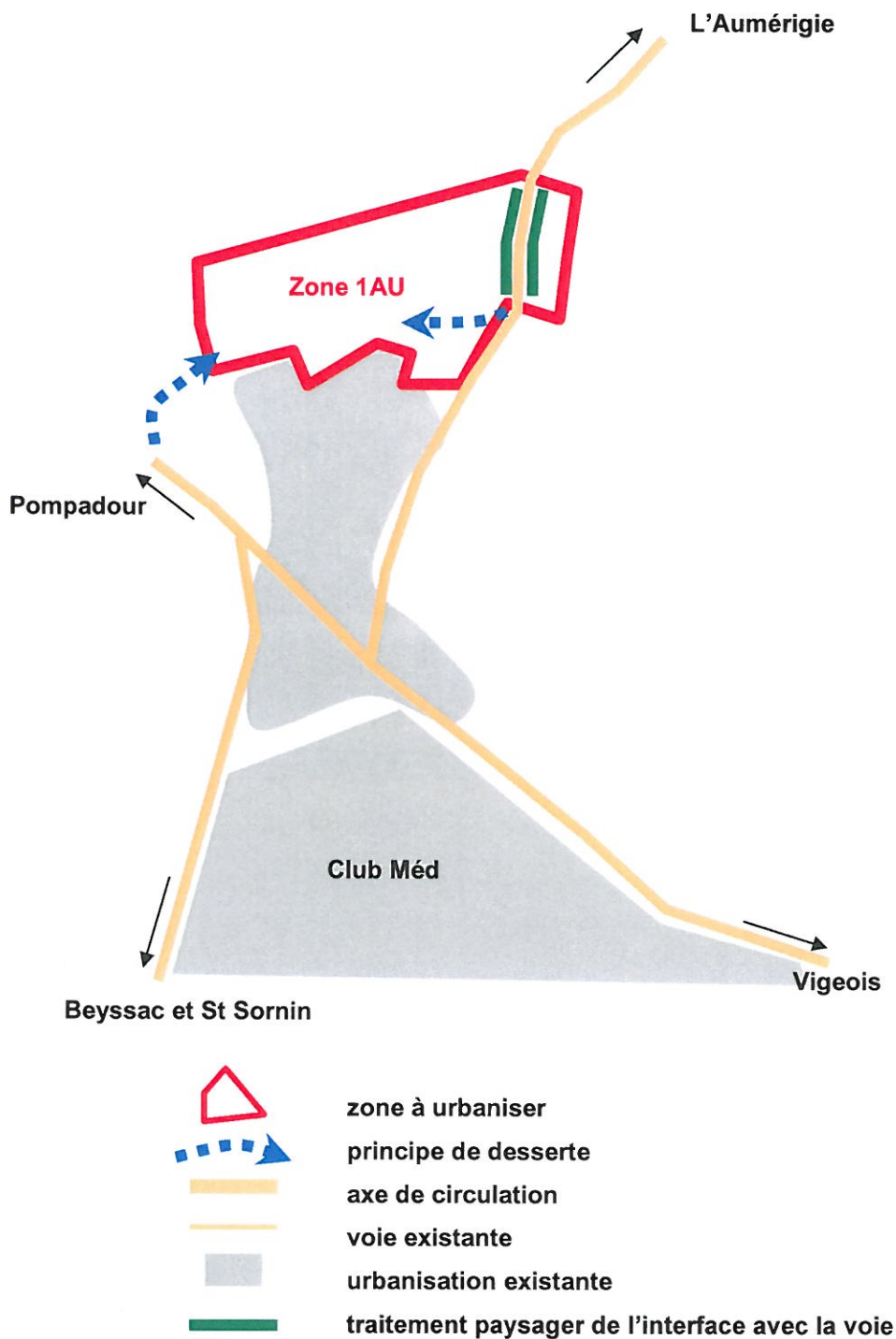
A l'entrée est du bourg, une haie d'essences locales devra être créée à l'interface entre la zone U et l'espace agricole afin de marquer une transition claire entre ces deux entités.

3. LE GRAND BOIS

La commune de Beyssac propose de renforcer l'entrée Sud de Pompadour située à proximité du Club Med en renforçant l'habitat existant par une zone 1AU.

La zone desservie en limite par les réseaux divers nécessite toutefois une organisation de dessertes internes (voirie et réseaux).

La desserte pourra être réalisée selon le schéma d'aménagement de principe ci-dessous.



4. LA ZONE DES JAROUSSES – BOIS LAFON

La commune de Beyssac souhaite définir une zone d'urbanisation qui viendra conforter la cité de Pompadour. Ce développement sera réalisé en 2 phases.

L'ensemble du secteur sera assaini en collectif par le biais du poste de refoulement créé récemment dans la zone.

La desserte pourra être réalisée selon le schéma d'aménagement de principe ci-dessous en recherchant des cheminements continus entre les points d'accès à la zone :

- un accès unique au sud sur la rue de Chenours,
- une desserte au nord depuis la RD54E à travers la zone U par le chemin existant à élargir (fait l'objet d'un emplacement réservé) ,
- Un accès par l'allée des Près.

